

Procès-verbal – Assemblée générale annuelle 2023 de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

31 mai 2023, 15h30

À la salle de la Fadoq Les Aînés de Roberval, 1130 boulevard St Joseph

Présences :

Représentants du secteur municipal :

André Guy	Ville de Dolbeau-Mistassini
Christian Dallaire	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Johnatan Doucet	MRC de Maria-Chapdelaine
Marie-Noëlle Bhérier	Municipalité de Saint-Prime
Oréli Simard	MRC du Domaine-du-Roy

Représentants du secteur communautaire :

Claude Prévost	Les riverains du chemin Hudon
Denis Tremblay	Association des riverains du lac Trottier
Ghislaine Hudon	Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan
Hugues Jobin	Club de la Pointe Wilson
Marcel Gauthier	Association des riverains du lac Noir
Maurice Bouchard	Association des Propriétaires du lac Trottier
Michel Perron	Riverains de la Barrière Rouge
Nicole Boivin	Association des riverains du lac Trottier
Rémi Gagnon	Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé
Tommy Tremblay	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Représentants du secteur économique :

François Levesque	Produits forestiers Résolu
Nicole Lalancette	UPA Maria-Chapdelaine

Représentants des membres consultatifs et autres présences :

Anne Malamoud	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Annie Ménard	Cégep de Saint-Félicien
Blandine Giusti	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Claude Pelletier	Parc national de la Pointe-Taillon
Ismaël Ouattara	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Joseph Mougou Edjoto	MAMH
Mathieu Laroche	Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

1. Ouverture de l'Assemblée

L'assemblée débute à 15h45.

2. Mot de bienvenue de la présidente

M^{me} la présidente, Ghislaine Hudon, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie de leur présence. Elle fait la lecture du mot de la présidente.

3. Présentation des membres du conseil d'administration

M^{me} Anne Malamoud présente les membres du conseil d'administration (CA) pour l'année 2022-2023. Elle commence par M. François Potvin, en précisant qu'il est absent, puis présente les autres membres; M^{me} Ghislaine Hudon, présidente du CA, M. Tommy Tremblay, vice-président, M. Johnatan Doucet, trésorier, M. François Levesque, M^{me} Fabienne Mathieu et M. Hugues Jobin.

4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

M^{me} Anne Malamoud mentionne que d'après l'article 9.5 des règlements généraux, c'est le premier officier, donc la présidente qui préside toutes les assemblées. Elle suggère que M^{me} Blandine Giusti agisse à titre de secrétaire.

Résolution # AGA-230531-01 Président et secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. TOMMY TREMBLAY
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS LEVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M^{me} Ghislaine Hudon agisse à titre de présidente et M^{me} Blandine Giusti agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

5. Conformité de l'avis de convocation

M^{me} Anne Malamoud indique que l'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean a été envoyé aux membres le 3 mai 2023.

L'avis de convocation est conforme.

6. Vérification du quorum

M^{me} Anne Malamoud mentionne que d'après l'article 6.5 des règlements généraux, le quorum est atteint lorsque 10 acteurs de l'eau sont présents à l'AGA. Elle précise que c'est bien le cas et que le quorum est donc atteint.

7. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Ghislaine Hudon fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Mot de bienvenue de la présidente
3. Présentation des membres du conseil d'administration
4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
5. Conformité de l'avis de convocation
6. Vérification du quorum
7. Lecture et adoption de l'ordre du jour
8. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 15 juin 2022
9. Examen et approbation des états financiers et du rapport de mission d'examen 2022-2023
10. Nomination du vérificateur
11. Présentation des prévisions budgétaires 2023-2024
12. Présentation du rapport annuel des activités 2022-2023
13. Présentation du plan d'action 2023-2024
14. Ratification de l'acte des administrateurs
15. Amendements aux règlements généraux
16. Élections
 - 16.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 16.2 Élection des membres de la table de concertation
 - 16.3 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 16.4 Élection des membres du conseil d'administration
17. Divers
18. Levée de l'assemblée

Résolution # AGA-230531-02

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOHNATAN DOUCET
APPUYÉ PAR M. HUGUES JOBIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

8. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 15 juin 2022

M. Tommy Tremblay suggère de ne pas faire la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 15 juin 2022 qui avait été transmis avec l'avis de convocation.

Résolution # AGA-230531-03

La Non-lecture du procès-verbal de l'AGA 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. TOMMY TREMBLAY
APPUYÉ PAR M. JOHNATAN DOUCET

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean 2022 ne soit pas lu.

Résolution # AGA-230531-04

L'adoption du procès-verbal de l'AGA 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ORÉLI SIMARD

APPUYÉ PAR M. CHRISTIAN DALLAIRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean 2022 soit adopté tel quel.

9. Mission d'examen 2022-2023

M^{me} Anne Malamoud explique que, comme l'année dernière, la firme mandatée pour réaliser le rapport de mission d'examen 2022-2023 n'a pas été en mesure de produire le rapport d'examen pour l'AGA pour des raisons hors de leur contrôle. Elle précise que les états financiers et le rapport de mission d'examen seront envoyés aux membres présents lorsqu'ils seront disponibles et approuvés par le CA. Elle présente un bilan financier préliminaire de l'année réalisé par la comptable de l'OBV, non vérifié par la firme mandatée.

L'OBV est mandaté par le MELCCFP pour réaliser son mandat inscrit dans la loi sur l'eau. Le ministère a donné une subvention pour la convention 2021 à 2024, dont le montant est à utiliser avant la fin de l'année 2024. Les revenus proviennent en grande partie du MELCCFP pour la réalisation des mandats (240 803 \$), de contributions pour des partenaires financiers pour la réalisation de projets de sensibilisation principalement (48 671 \$), de subventions salariales pour les emplois d'été (9 598 \$) et de remboursements de frais (14 494 \$) et du Fonds Bleu (2 594 \$). Les dépenses sont réparties en réalisation des mandats du MELCC (240 803 \$), Fonds Bleu (2 594 \$), dépenses pour les projets Bandes riveraines (10 256 \$) et Route des milieux humides (35 811 \$), et pour la réalisation de projets avec des partenaires (26 696 \$). Elle présente en détail les revenus et les dépenses reliés aux mandats du MELCCFP et à la réalisation des projets. Elle précise que les deux OBV (Lac-Saint-Jean et Saguenay) collaborent pour le Mois de l'eau, la trésorerie se fait du côté de l'OBV Saguenay, donc l'état financier du projet n'apparaît pas ici.

10. Nomination du vérificateur

M^{me} Anne Malamoud explique que Mallette a été nommé en 2021 comme vérificateur pour une période de trois ans, soit jusqu'en 2024.

11. Présentation des prévisions budgétaires 2023-2024

M^{me} Anne Malamoud présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024. Une augmentation des revenus et des dépenses est prévue. Les revenus pour 2023-2024 proviendront de la subvention restante du MELCCFP (296 222 \$), des contributions de partenaires de projets (20 332 \$), de subventions salariales (4 935 \$), de remboursement de frais pour des activités (33 113 \$) et du Fonds Bleu (15 000 \$).

Elle présente ensuite la répartition des dépenses qui seront pour la réalisation des mandats du MELCCFP (296 622 \$), pour le Fonds Bleu (15 000 \$), pour la réalisation des projets Bandes

riveraines (15 850 \$) et Route des milieux humides (2 500 \$) et pour les projets en partenariat avec d'autres organismes (40 029 \$). Elle présente ensuite en détail les revenus et les dépenses prévues pour l'année 2023-2024. Une plus grande part des dépenses sera allouée aux ressources humaines. De plus, un plus gros montant sera alloué aux communications. La stratégie de communication des dernières années a été évaluée, et il en ressort que l'OBV n'est pas encore assez connu, et que la communication principalement numérique n'est pas suffisante, la stratégie sera élargie pour viser plus de monde et s'adresser aux municipalités.

Période de questions :

M. Michel Perron demande des précisions sur l'augmentation des communications. M^{me} Anne Malamoud explique qu'une collaboration est prévue avec Trium Media pour réaliser des chroniques dans les journaux et rejoindre une partie plus large de la population. Un événement aura lieu prochainement, il sera présenté plus loin dans la rencontre. De plus, il est prévu de faire plus de rencontres en direct, pour aller à la rencontre des citoyens. M^{me} Ghislaine Hudon ajoute qu'on a constaté un manque de visibilité et de connaissance par la population de ce qu'est un OBV, d'où un nouveau plan d'action. L'information sera diffusée dans les journaux de Trium Media, et il pourrait y en avoir également dans les petits journaux locaux.

M. Michel Perron demande si le MELCCFP fait également de la communication ou si c'est uniquement la responsabilité des OBV. M^{me} Anne Malamoud répond qu'à sa connaissance, le MELCCFP ne fait pas de communication en rapport avec la gestion intégrée de l'eau. Le ministère finance les OBV pour qu'ils le fassent, et contribue également financièrement à la réalisation du Mois de l'eau qui vise à sensibiliser la population sur les enjeux de l'eau.

M^{me} Marie-Noëlle Bhérer se questionne si la subvention du MELCCFP peut être utilisée pour la communication. M^{me} Anne Malamoud précise que faire la promotion de la gestion intégrée de l'eau fait partie du mandat de l'OBV et qu'une partie de la subvention peut être utilisée à cet effet.

12. Rapport annuel des activités 2022-2023

M^{me} Anne Malamoud présente le rapport annuel des activités. Elle invite les membres à consulter le cahier du participant qui leur a été partagé.

Elle rappelle que les activités de l'OBV sont réparties dans quatre actions liées à son mandat :

1. Faire la promotion du PDE
2. Mettre à jour le PDE
3. Suivre la mise en œuvre du PDE
4. Veiller à la pérennité de la ressource en eau et de ses usages dans le bassin versant

M^{me} Anne Malamoud présente les éléments du rapport annuel dans le détail et ajoute que le document est disponible pour être consulté par la suite.

Période de questions :

M. Tommy Tremblay félicite le travail de l'équipe de l'OBV pour le grand nombre de réalisations, avec une petite équipe et un petit budget.

13. Présentation du plan d'action 2023-2024

M^{me} Anne Malamoud fait la lecture du plan d'action 2023-2024. Elle précise qu'il est dans le même format que le rapport annuel, avec la répartition entre les quatre actions.

Elle ajoute qu'un prix Acteur de l'eau remarquable sera remis au Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé le 16 juin. Ce prix souligne l'engagement, les efforts et toutes les actions qui ont été réalisées par le Comité. Une vidéo de présentation des actions réalisées a été tournée. C'est un très bon exemple de mobilisation que l'OBV souhaite faire connaître à l'ensemble des acteurs du territoire.

14. Ratification de l'acte des administrateurs

M^{me} Anne Malamoud souligne que le Conseil d'administration a beaucoup travaillé, également par le biais de comités de travail. Notamment la politique de gestion du personnel a été mise à jour afin de favoriser la rétention du personnel.

Résolution # AGA-230531-05 Ratification de l'acte des administrateurs

IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN DALLAIRE
APPUYÉ PAR M. ORÉLI SIMARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'acte des administrateurs soit ratifié.

15. Amendements aux règlements généraux

M^{me} Anne Malamoud explique que la loi sur l'eau a été modifiée en 2022 et que le mandat des OBV a été développé et spécifié. Ce changement a été inscrit dans les Règlements généraux dans la section du mandat. Une modification a également été apportée concernant les élections lors de l'AGA. La version précédente limitait le choix du secrétaire et du président d'élection à un membre de la table de concertation ou du conseil d'administration qui ne souhaitait pas se représenter. La version modifiée facilite maintenant le choix puisqu'elle permet par exemple qu'un employé puisse jouer ce rôle.

Résolution # AGA-230531-06 Amendements aux règlements généraux

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL GAUTHIER
APPUYÉ PAR M. MICHEL PERRON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'amendement aux règlements généraux soit adopté.

16. Élections

16.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

M^{me} Anne Malamoud explique que, selon l'article 3.3 des règles de fonctionnement de la table de concertation, le président et le secrétaire d'élection peuvent être des membres de

l'OBV qui ne sont pas en élection, ou ne faisant pas partie du conseil d'administration ou de la table de concertation.

Résolution # AGA-230531-07
Président et secrétaire d'élection

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} GHISLAINE HUDON
APPUYÉ PAR M. TOMMY TREMBLAY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M^{me} Anne Malamoud agisse à titre de présidente d'élection et que M^{me} Blandine Giusti agisse à titre de secrétaire.

16.2 Élection des membres de la table de concertation

SECTEUR MUNICIPAL

M^{me} Anne Malamoud mentionne que le secteur municipal comprend quatre (4) sièges réservés aux représentants des MRC du Fjord-du-Saguenay, Lac-Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine. Il n'y a pas d'élection pour ces sièges.

SECTEUR COMMUNAUTAIRE

M^{me} Anne Malamoud précise qu'il y a trois sièges en élection, soit les #1, #4, et #6.

Secteur communautaire - Sous-zone Mistassini (#1)			
<i>Représentant et Acteur de l'eau</i>	<i>Proposeur</i>	<i>Accepte</i>	<i>Refuse</i>
Fabienne Mathieu, Riverains Lac-Saint-Jean 2000	Tommy Tremblay	X	

M^{me} Fabienne Mathieu de Riverains Lac-Saint-Jean 2000 est proclamée élue au siège de la sous-zone Mistassini (#1) du secteur communautaire.

Secteur communautaire - Sous-zone Métabetchouan (#4)			
<i>Représentant et Acteur de l'eau</i>	<i>Proposeur</i>	<i>Accepte</i>	<i>Refuse</i>
Michel Perron, Riverains de la Barrière Rouge	Claude Prevost	X	

M. Michel Perron, de l'Association des riverains de la Barrière Rouge est proclamé élu au siège de la sous-zone Métabetchouan (#4) du secteur communautaire.

Secteur communautaire – Siège CBV (#6)			
<i>Représentant et Acteur de l'eau</i>	<i>Proposeur</i>	<i>Accepte</i>	<i>Refuse</i>
À déterminer, CBVRT	Hugues Jobin	X	

Le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ticouapé est proclamé élu au siège de zone (#6) du secteur communautaire. Le représentant sera déterminé par le CBVRT.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

M^{me} Anne Malamoud mentionne qu'il y a trois sièges en élection, soit les #1, #2 et #5.

Aucune organisation du secteur industriel #1 n'est présente. Ce siège sera comblé ultérieurement par le conseil d'administration.

M. Richard Dallaire, de Rio Tinto Alcan est absent et aucune autre organisation ne correspond au siège #2, le conseil d'administration comblera le siège ultérieurement.

M. Jean-François Tremblay, de l'UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean est absent, le conseil d'administration comblera le siège #5 ultérieurement.

Résolution # AGA-230531-08

Nomination des membres de la table de concertation

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} GHISLAINE HUDON
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS LEVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les représentants des acteurs de l'eau élus siègent à la table de concertation de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

Les nouveaux élus sont félicités par l'assemblée.

16.3 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Résolution # AGA-220615-09

Président et secrétaire d'élection

IL EST PROPOSÉ PAR M. TOMMY TREMBLAY
APPUYÉ PAR M. MARCEL GAUTHIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M^{me} Anne Malamoud agisse à titre de présidente d'élection et que M^{me} Blandine Giusti agisse à titre de secrétaire.

16.4 Élection des membres du conseil d'administration

M^{me} Anne Malamoud mentionne qu'il y a quatre sièges en élection, soit les #1, #3, #5 et #7.

Aucune proposition n'est faite pour le siège #1, il sera comblé ultérieurement par le conseil d'administration.

Conseil d'administration - Siège #3			
Représentant	Proposeur	Accepte	Refuse
François Levesque	Ghislaine Hudon	X	

M. François Levesque de Produits Forestiers Résolu est proclamé élu au siège #3 du conseil d'administration.

M^{me} Fabienne Mathieu, de Riverains Lac-Saint-Jean 2000 Inc est partie, le conseil d'administration comblera le siège #5 ultérieurement.

Conseil d'administration - Siège #7			
Représentant	Proposeur	Accepte	Refuse
Hugues Jobin	Claude Prevost	X	-

M. Hugues Jobin du Club de la Pointe Wilson est proclamé élu au siège #7 du conseil d'administration.

Résolution # AGA-230531-10

Nomination des membres du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ PAR M. TOMMY TREMBLAY
 APPUYÉ PAR M^{ME} MARIE-NOËLLE BHÉRER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les représentants des acteurs de l'eau élus siègent en tant qu'administrateurs sur le conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

Les nouveaux élus sont félicités par l'assemblée.

17. Divers

M. Tommy Tremblay souligne les années d'implication de M^{me} Ghislaine Hudon en tant que présidente du conseil d'administration. Il la remercie, au nom des membres la table de concertation et du conseil d'administration pour le travail accompli. M^{me} Ghislaine Hudon remercie tout le monde, et mentionne qu'il lui a fait plaisir de travailler avec l'OBV depuis de nombreuses années. Elle précise qu'elle se retire de son poste de présidente du conseil d'administration, mais sera toujours présente à la table de concertation.

18. Levée de l'assemblée

Résolution # AGA-230531-11

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL GAUTHIER

APPUYÉ PAR M. HUGUES JOBIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'assemblée soit levée à 17h25.

Rédigé par :
Blandine Giusti, Chargée de projet
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean